PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

1. APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018 ET DU 25 FEVRIER 2019

Les procès verbaux sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

2. DECISIONS MUNICIPALES

N°	date	prestataire	objet	Montant	durée	Service
1	08/01/2019	ARG SOLUTIONS	Arg Solutions – Migration RGPD	Etat Civil : 500 €HT Gestion des documents : 500 € HT Cimetière : 200 € HT	//	PAG
2	08/01/2019	ARG SOLUTIONS	Arg Solutions - Contrats 2019	Etat Civil : 550 € HT Gestion des documents : 640 € HT Cimetière : 450 € HT	//	PAG
3	16/01/2019	AUPRES DE MON ARBRE	Association "Auprès de mon arbre" - Animation pédagogique périscolaire	270 € NET	Janvier Février Mars	PEJ
4	28/01/2019	SARL NICOLAS CLAIR	Centre culturel Michel Brusset - Lot 2 : cloisons, plâtrerie, faux plafonds, isolation	14 713.20 € HT	//	PAG
5	28/01/2019	OPEN IP	Fibre optique : Mise en service et abonnement	FMS : 850 € Abonnement mensuel : 305 € HT	//	PAEE
6	28/01/2019	OPEN IP	Abonnement et mise en Service VDSL	FMS : 290 € Abonnement : 55 € HT	//	PAEE
7	28/01/2019	JEUNE AGENCE MUSEOCOM	Expertise de la communication patrimoniale et touristique	10934 € TTC	//	DGS
8	28/01/2019	THERMO CONTROLE ASSISTANCE	Centre culturel Michel Brusset - Repérage câble chauffant	900 € HT	//	PAG
9	28/01/2019	QUALIDIAG DIAGNOSTIC IMMOBILIER	Centre culturel Michel Brusset - Diagnostic termites	350 € Net	//	PAG
10	28/01/2019	BUREAU ETUDES STRUCTURES INGENIERIE 84	Etude Rénovation des Anciennes Plâtrières de Malaucene	1200 € HT	//	PAEE
11	28/01/2019	HYES	Dératisation des réseaux d'eaux pluviales	800 HT	//	PT
12	28/01/2019	SARL ASTRAGALE CONNECT	Mise en place d'un parcours patrimoine connecté	10 280 € TTC	//	DGS
13	11/02/2019	THERMO CONTROLE	Centre culturel Michel Brusset - Forfait réparation six câbles chauffants	3000 € TTC	//	PAG
14	14/02/2019	THERMO CONTROLE ASSISTANCE	Centre culturel Michel Brusset - Autotransformateurs	577 € TTC	//	PAG
15	19/02/2019	SARL OBRADOR D'ARCHITECTURE	Restructuration et mise en accessibilité du centre culturel Michel Brusset - Maitrise d'œuvre - Avenant	19 600 € TTC	//	PAG
16	19/02/2019	ERYMA GROUPE SOGETREL	Système de vidéo - Remplacement antenne multi Point Beffroi	3276 € HT	//	PM
17	19/02/2019	SARL AMCC	Entretien climatisation 2019	2300 € HT	1 an	PAG

18	25/02 /2019	Loyers mensuels	Maison Porte	1er étage – T2	264.22 €	12 mois	PAG
				1er étage – T3	303.71 €		
				2ème étage – T2	242.95 €		
				2ème étage – T3	310.18 €		
19	25/02 /2019	Loyer annuel	Presbytère		812.90 €	1 an	PAG
20	25/02 /2019	Loyer mensuel	Appartement blanchissage		392.56 €	12 mois	PAG
21	25/02 /2019	Loyer mensuel	Etude notariale		805.53 €	12 mois	PAG
21 B	25/02 /2019	Cabinet DRAI	Reconversion site des Papèteries-mission assistance finalisation convention d'aménagement touristique		7 000.00 € HT	//	PAEE
23	05/03 /2019	Cabinet AVANT PROPOS ARCHITECTES	Création d'une maison de santé – assistance à maîtrise d'ouvrage		6 240.00 € HT	3 mois	DGS
25	05/03 /2019	Cabinet OBRADOR Architecture	Réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie - mission de maîtrise d'œuvre		3 400.00 € HT	//	DGS
26	05/03 /2019	Soliha 84	Point information habitat année 2019		6 500.00 €	2019	PAEE
27	05/03 /2019	Soliha 84	Enveloppe subventions Opération façades		10 974.00 €	2019	PAEE
28	05/03 /2019	Cabinet OBRADOR Architecture	Restaurant scolaire travaux acoustique - mission de maîtrise d'œuvre		Maîtrise d'œuvre : 6 000.00 € HT Etude acoustique : 1 400.00 € HT	//	DGS
29	05/03 /2019	PROTESCAN CHALEINS	Contrat de maintenance globale wc publics		2 850.00 € HT/an	3 ans	PT

3. FINANCES

3.1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNAL 2018

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Le compte administratif 2018 présente les résultats suivants :
Résultats d'exécution :

- Excédent de 351 974.24€ en section de fonctionnement
- Excédent de 485 831.39 € en section d'investissement

Résultats cumulés tenant compte des reports N-1 :

- Excédent de 630 351.65 € en section de fonctionnement
- Excédent de 679 239.29 € en section d'investissement

RESULTATS 2018		
	SF	**SI**
dépenses 2018	**2 714 870,55 €**	**721 589,98 €**
REPORT N-1	- €	
total dépenses	**2 714 870,55 €**	**721 589,98 €**
recettes 2018	**3 066 844,79 €**	**913 521,37 €**
affectation résultat N-1	- €	293 900,00 €
sous total		**1 207 421,37 €**
report n-1	**278 377,41 €**	193 407,90 €
total recettes	**3 345 222,20 €**	**1 400 829,27 €**
Résultat éxécution 2018	351 974,24 €	485 831,39 €
resultat cumulé	**630 351,65 €**	**679 239,29 €**

Si on prend en compte les restes à réaliser en section d'investissement
Dépenses= 2 361 684.49 €
Recettes= 1 400 373.00 €
Soit un déficit de 961 311.49 €
Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève finalement à 282 072.20 € (679 239.29 - 961 311.49€), besoin qu'il conviendra de couvrir lors de l'affectation des résultats.

Après avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 13 mars 2019, le compte administratif 2018 est approuvé par le conseil Municipal.

POUR	**19**
CONTRE	**0**
ABSTENTIONS	**2 : Messieurs PONCHON et ALLEMAND**

3.2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNAL 2018

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Il est constaté la conformité des écritures du compte administratif (ordonnateur) avec celles du compte de gestion (trésorier)

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 084021 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CARPENTRAS ETABLISSEMENT : VILLE DE MALAUCENE

Résultats budgétaires de l'exercice

73100 - VILLE DE MALAUCENE

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 756 220,00	3 086 618,00	6 842 838,00
Titres de recette émis (b)	1 210 091,84	3 074 083,64	4 284 175,48
Réductions de titres (c)	2 670,47	7 238,85	9 909,32
Recettes nettes (d = b - c)	1 207 421,37	3 066 844,79	4 274 266,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 756 220,00	3 086 618,00	6 842 838,00
Mandats émis (f)	721 589,98	2 743 567,86	3 465 157,84
Annulations de mandats (g)		28 697,31	28 697,31
Depenses nettes (h = f - g)	721 589,98	2 714 870,55	3 436 460,53
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent (h - d) Déficit	485 831,39	351 974,24	837 805,63

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 084021 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CARPENTRAS ETABLISSEMENT : VILLE DE MALAUCENE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73100 - VILLE DE MALAUCENE

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	193 407,90		485 831,39		679 239,29
Fonctionnement	572 277,41	293 900,00	351 974,24		630 351,65
TOTAL I	**765 685,31**	**293 900,00**	**837 805,63**		**1 309 590,94**

Après l'avis favorable de la commission « moyens généraux » réunie le 13 mars 2019, le compte de gestion 2018 est approuvé par le conseil municipal.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	2 Messieurs PONCHON et ALLEMAND

3.3 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Compte tenu du résultat cumulé de la section de fonctionnement de 630 351.65 €, du besoin de financement de la section d'investissement fixé 282 072.20 € Il est proposé d'affecter le résultat 2018 de la section de fonctionnement ainsi :

- virement à la section d'investissement tel que prévu au budget 2018 soit : 282 395.00 € (art 1068 BP 2019)
- Solde affecté au budget de la section de fonctionnement 2019 soit : 347 956.65 € (art 002 BP 2019)

Il convient également de reporter le résultat de fonctionnement de l'ASA du hameau de Veaux soit 47.34 €
Le résultat reporté en section de fonctionnement en 2019 s'élèvera donc à 348 003.99 €

Après avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 13 mars 2019, le conseil municipal valide l'affectation ci-dessus proposée.

POUR	**20**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**2 : Messieurs PONCHON et ALLEMAND**

3.4 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 141 370.99 € soit + 1.77 % par rapport au budget primitif 2018

	DEPENSES	BP + DM 2018	réalisé 2018	BP 2019	évol BP 2019/BP 2018
chap 011	fonctionnement des services	759 478,00 €	743 965,50 €	770 000,00 €	1,39%
chap 012	charges de personnel	1 666 400,00 €	1 628 269,92 €	1 679 000,00 €	0,76%
chap 022	dépenses imprévues	13 101,00 €	- €	26 520,99 €	65,00%
chap 65	subventions, indemnités élus, participations interco	182 185,00 €	173 089,79 €	169 650,00 €	-6,88%
chap 66	interets de la dette	27 000,00 €	25 873,69 €	24 000,00 €	-11,11%
chap 67	charges exeptionnelles	25 000,00 €	14 231,19 €	21 200,00 €	-15,20%
chap 023	virement SI	282 395,00 €	- €	320 000,00 €	13,32%
chap 014	Atténuation de produits	9 000,00 €	8 808,71 €	1 000,00 €	-88,89%
chap 042	dotations aux amortissements	122 059,00 €	120 631,75 €	130 000,00 €	6,51%
		3 086 618,00 €	**2 714 870,55 €**	**3 141 370,99 €**	**1,77%**

	RECETTES	BP + DM 2018	réalisé 2018	BP 2019	évol BP 2019/BP 2018
002	REPORT N-1	278 377,41 €	- €	348 003,99 €	25,01%
6419	atténuation de charges	- €	92 766,59 €	6 000,00 €	
chap 042	TRAVAUX EN REGIE	3 969,00 €	3 968,92 €	- €	-100,00%
70	produits du domaine	145 000,35 €	168 889,70 €	135 000,00 €	-6,90%
73	impots & taxes	2 006 021,00 €	2 005 605,14 €	1 966 290,00 €	-1,98%
74	dotations participations	583 047,24 €	705 384,75 €	622 077,00 €	6,69%
75	revenus des immeubles	63 000,00 €	64 376,13 €	64 000,00 €	1,59%
76	produits financiers	- €	- €	- €	
77	produits exceptionnels	7 203,00 €	25 853,56 €	- €	-100,00%
		3 086 618,00 €	**3 066 844,79 €**	**3 141 370,99 €**	**1,77%**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 445 526.49€

CHAP	LIBELLE	NX CREDITS	REPORTS	TOTAL CREDITS
020	dépenses imprévues	15 000,00 €		15 000,00 €
16	remboursement du capital de la dette	86 000,00 €		86 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	69 480,00 €	65 391,03 €	134 871,03 €
204	subventions d'équipement versées	343 700,00 €	52 110,00 €	395 810,00 €
21	terrains, équipement	131 500,00 €	584 713,71 €	716 213,71 €
23	travaux en cours	1 438 162,00 €	1 659 469,75 €	3 097 631,75 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**2 083 842,00 €**	**2 361 684,49 €**	**4 445 526,49 €**

CHAP	LIBELLE	NX CREDITS	REPORTS	TOTAL CREDITS
001	report N-1	679 239,29 €		679 239,29 €
021	virement de la section de fonctionnement	320 000,00 €		320 000,00 €
040	amortissements	130 000,00 €		130 000,00 €
10	fctva, taxe aménagement, excédent 2018 reporté	597 395,00 €		597 395,00 €
13	subventions	656 427,00 €	1 400 373,00 €	2 056 800,00 €
16	emprunt	662 092,20 €		662 092,20 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**3 045 153,49 €**	**1 400 373,00 €**	**4 445 526,49 €**

Après avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 13 mars 2019, le Budget 2019 est approuvé par le Conseil Municipal

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	2 : Messieurs PONCHON et ALLEMAND

3.5 – TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

La commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019 a validé le principe de ne pas appliquer de hausse sur les taux et propose de voter les taux suivants pour l'année 2019

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève 1 476 811€
Compte tenu que le montant des allocations compensatrices s'élève à 112 618 €, le montant du produit des impôts locaux nécessaire pour 2019 s'élève à 1 364 193 €

Il est proposé de fixer les taux des impôts locaux comme il suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux 2019	Produits
TAXE HABITATION	4 871 000.00€	**14.08 %**	685 837.00 €
TAXE FONCIER BATI	3 799 000.00€	**15.05 %**	571 750.00 €
TAXE FONCIER NON BATI	141 200.00€	**75.50 %**	106 606.00 €
		Produit fiscal attendu	**1 364 193.00 €**

Les taux ci-dessus proposés sont approuvés par le conseil municipal

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

3.6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET EAU 2018

Rapporteur : Monsieur Joël MOCZADLO

Le compte administratif 2018 présente les résultats suivants :

Résultats d'exécution :

- Excédent de 93 277.90 € en section d'exploitation
- Déficit de 70 469.03 € en section d'investissement

Résultats cumulés tenant compte des reports N-1 :

- Excédent de 441 176.82 € en section d'exploitation
- Excédent de 817 451.70 € en section d'investissement

	section exploitation	section investissement
dépenses 2017	115 487,48 €	247 968,23 €
REPORT N-1	- €	- €
total dépenses	**115 487,48 €**	**247 968,23 €**
recettes 2017	**208 765,38 €**	**177 499,20 €**
report n-1	347 898,92 €	887 920,73 €
total recettes	**556 664,30 €**	**1 065 419,93 €**
Résultat éxécution	93 277,90 €	- 70 469,03 €
resultat cumulé	**441 176,82 €**	**817 451,70 €**

Ce compte administratif qui a reçu l'avis de la commission réseaux réunie le jeudi 14 mars 2019 est validé par le conseil municipal.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.7 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET EAU

Rapporteur : Monsieur Joël MOCZADLO

Il est constaté la conformité des écritures du compte administratif (ordonnateur) avec celles du compte de gestion (trésorier)

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 084021 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CARPENTRAS ETABLISSEMENT : VILLE DE MALAUCENE- EAU ASST

Résultats budgétaires de l'exercice

73101 - VILLE DE MALAUCENE- EAU ASST Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 529 569,72	531 755,00	2 061 324,72
Titres de recette émis (b)	177 499,20	208 765,38	386 264,58
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	177 499,20	208 765,38	386 264,58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 529 569,72	531 755,00	2 061 324,72
Mandats émis (f)	247 968,23	115 487,48	363 455,71
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	247 968,23	115 487,48	363 455,71
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		93 277,90	22 808,87
(h - d) Déficit	70 469,03		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 084021 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CARPENTRAS ETABLISSEMENT : VILLE DE MALAUCENE- EAU ASST

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73101 - VILLE DE MALAUCENE- EAU ASST Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
VILLE DE MALAUCENE- EAU ASST					
Investissement	887 920,73		-70 469,03		817 451,70
Fonctionnement	347 898,92		93 277,90		441 176,82
Sous-Total	**1 235 819,65**		**22 808,87**		**1 258 628,52**
TOTAL III	**1 235 819,65**		**22 808,87**		**1 258 628,52**
TOTAL I + II + III	**1 235 819,65**		**22 808,87**		**1 258 628,52**

Après avis favorable de la commission réseaux réunie le 14 mars 2019 le compte de gestion 2018 est approuvé par le conseil municipal.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.8 –BUDGET EAU 2019

Rapporteur : Monsieur Joël MOCZADLO

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 636 669.82 €

chap/art	Libellé	BUDGET 2018	BUDGET 2019	évolution BP/BP
DEPENSES		**531 755,00 €**	**636 669,82 €**	**19,73%**
011	**Charges à caractère général**	**9 000,00 €**	**25 000,00 €**	**177,78%**
61521	Sur biens immobiliers	3 500,00 €	3 500,00 €	**0,00%**
61523	Sur biens mobiliers	3 500,00 €	3 500,00 €	**0,00%**
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00 €	18 000,00 €	**800,00%**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**26 000,00 €**	**26 000,00 €**	**0,00%**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement 16	26 000,00 €	26 000,00 €	**0,00%**
022	**Dépenses imprévues**	**3 137,01 €**	**3 000,82 €**	**-4,34%**
022	Dépenses imprévues	3 137,01 €	3 000,82 €	**-4,34%**
023	**Virement à la section d'investissement**	**409 333,99 €**	**494 759,00 €**	**20,87%**
023	Virement à la section d'investissement	409 333,99 €	494 759,00 €	**20,87%**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**84 147,00 €**	**87 910,00 €**	**4,47%**
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell	84 147,00 €	87 910,00 €	**4,47%**
66	**Charges financières**	**137,00 €**	**- €**	**-100,00%**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	137,00 €	- €	**-100,00%**

chap/art	Libellé	BUDGET 2018	BUDGET 2019	évolution BP/BP
RECETTES		**531 755,00 €**	**636 669,82 €**	**19,73%**
002	**Résultat d'exploitation reporté**	**347 898,92 €**	**441 176,82 €**	**26,81%**
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**13 856,07 €**	**15 493,00 €**	**11,81%**
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résulta	13 856,07 €	15 493,00 €	**11,81%**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**170 000,01 €**	**180 000,00 €**	**5,88%**
70128	Autres taxes et redevances	170 000,01 €	180 000,00 €	**5,88%**
74	**Subventions d'exploitation**	**- €**	**- €**	
748	Autres subventions d'exploitation	- €	- €	

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 503 114.70 € soit une enveloppe travaux nouveaux fixée à 1 303 915 €

- TRAVAUX GRAND RUE
- DETOURNEMENT ALIMENTATION des réservoirs au village (détournement des papeteries)
- schéma directeur eau potable en cours (RAR)

BUDGET M49-SECTION INVESTISSEMENT -BUDGET 2019						
chap/art	Libellé	Propositions 2018+ Reports 2017	REPORTS (RAR 2018)	NX CREDITS	TOTAL 2019	évolution BP/BP
DEPENSES		**1 529 569,72 €**	**173 705,00 €**	**1 329 409,70 €**	**1 503 114,70 €**	-1,73%
020	**Dépenses imprévues**	**15 000,71 €**		**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	-33,34%
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**13 856,07 €**		**15 494,00 €**	**15 494,00 €**	11,82%
139111	Subventions d'équipement - Agence de l'eau	3 420,19 €		4 559,00 €	4 559,00 €	33,30%
13912	région	4 332,58 €		4 333,00 €	4 333,00 €	0,01%
13913	département	2 081,55 €		2 580,00 €	2 580,00 €	23,95%
13918	autres	4 021,75 €		4 022,00 €	4 022,00 €	0,01%
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 606,00 €**		**- €**	**- €**	-100,00%
1641	Emprunts en euro	1 606,00 €		- €	- €	-100,00%
23	**Immobilisations en cours**	**1 499 106,94 €**	**173 705,00 €**	**1 303 915,70 €**	**1 477 620,70 €**	-1,43%
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	1 499 106,94 €	173 705,00 €	1 303 915,70 €	1 477 620,70 €	-1,43%

RECETTES		**1 529 569,72 €**	**94 594,00 €**	**1 408 520,70 €**	**1 503 114,70 €**	-1,73%
001	**Solde d'exécution de la section d'investissement reporté**	**887 920,73 €**	**- €**	**817 451,70 €**	**817 451,70 €**	-7,94%
021	**Virement de la section d'exploitation**	**405 480,99 €**		**494 759,00 €**	**494 759,00 €**	22,02%
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**88 000,00 €**		**87 910,00 €**	**87 910,00 €**	-0,10%
281531	Réseaux d'adduction d'eau	88 000,00 €		87 910,00 €	87 910,00 €	-0,10%
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**12 420,00 €**		**8 400,00 €**	**8 400,00 €**	-32,37%
10222	FCTVA	12 420,00 €		8 400,00 €	8 400,00 €	-32,37%
1068	Autres réserves	- €		- €	- €	
13	**Subventions d'investissement**	**135 748,00 €**	**94 594,00 €**	**- €**	**94 594,00 €**	-30,32%
1318	Autres	104 217,00 €	94 594,00 €	- €	94 594,00 €	-9,23%

Ce budget qui a reçu un avis favorable de la commission réseaux réunie le 14 mars 2019 est validé par le conseil municipal

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.9 – OCTROI DES SUBVENTIONS COMMUNALES – ANNEE 2019

3.09.1 Subventions commission vie associative

Rapporteur : Monsieur Stéphane FONTIN

L'enveloppe globale des subventions aux associations communales (hors les domaines de la culture et du patrimoine) pour l'année 2019 est fixée à **24 590.00 €**

	2018			2019
	Annuelle	exceptionnelle	Don exceptionnel*	Annuelle
AME (L')	500.00 €		173.00 €	500.00 €
A QUI SIAN BEN	1 140.00 €	360.00 €	173.00 €	1 140.00 €

BASE ILLICO GYM	1 000.00 €		173.00 €	1 000.00 €
CHASSEURS SAINT HUBERT	950.00 €		173.00 €	950.00 €
CLUB DES ANCIENS	1 200.00 €		173.00 €	1 200.00 €
CYCLO CLUB	1 045.00 €		173.00 €	1 045.00 €
DETENTE ET LOISIRS	1 100.00 €		173.00 €	1 100.00 €
LA GAULE DU VENTOUX	760.00 €		173.00 €	760.00 €
LES DOIGTS DE FEE	475.00 €		173.00 €	500.00 €
NOUNOUS ET BOUT'CHOUX	285.00 €		173.00 €	285.00 €
NYMPHEA	200.00 €		173.00 €	200.00 €
PROVENCE VENTOUX CLASSIC	285.00 €		173.00 €	285.00 €
RETRO MOTO CLUB	750.00 €		173.00 €	750.00 €
REVEIL GROZEAU MALAUCENIEN	8 650.00 €		173.00 €	8 650.00 €
SKI CLUB	1400.00 €		173.00 €	1400.00 €
TENNIS CLUB	1600.00 €		173.00 €	1600.00 €
UNION ANCIENS COMBATTANTS	760.00 €		173.00 €	760.00 €
UCAM	285.00 €		173.00 €	285.00 €
VENTOUX RETRO VEHICULES	1800.00 €		173.00 €	1800.00 €
TELETHON	380.00 €			380.00 €
TOTAL	25 210.00 €		3 460.00 €	24 590.00 €

Suite l'avis favorable des réunions de la commission de la vie associative du 13 décembre 2018, le conseil municipal entérine l'octroi des subventions ci-dessus présentées

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

3.9.2 Subventions commission culture

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

L'enveloppe globale des subventions aux associations communales dans le domaine de la culture et du patrimoine pour l'année 2019 est fixée à **9 235.00 €**

	2018			2019	
	Annuelle	Except°	Don exceptionnel*	Annuelle	exceptionnelle
AMIS DE L'ORGUE DE MALAUCENE	450.00 €		173.00 €	450.00 €	
AMIS DU VIEUX VILLAGE	800.00 €		173.00 €	800.00 €	
APPRENDRE DES ANCIENS	600.00 €		173.00 €	600.00 €	
ARLEQUIN ET CIE	800.00 €		173.00 €	800.00 €	
ARPAM	1 500.00 €		173.00 €	1 500.00 €	
CULTURE POUR TOUS	200.00 €		173.00 €	200.00 €	
GALERIE MARTAGON	800.00 €		173.00 €	800.00 €	
LES VOIX DU GROSEAU	200.00 €		173.00 €	200.00 €	

ŒIL DE LYNX	285.00 €		173.00 €	285.00 €	
LE POINT D'ORGUE	1 800.00 €		173.00 €	1 800.00 €	
LES PIEDS EN L'AIR	1 200.00 €		173.00 €	1 200.00 €	600.00€
TOTAL				8 635.00 €	600.00 €

Suite à l'avis favorable de la commission culture et patrimoine réunie le 22 novembre 2018, le conseil municipal entérine l'octroi des subventions ci-dessus présentées

POUR	**21 (Mme Bertrand Myriam ne prend pas part au vote : ARPAM)**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

3.9.3 Autres subventions

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

1) **Comité des fêtes**

Vu la demande présentée par le comité des fêtes pour l'année 2019 (37000 €), **le Conseil Municipal valide l'octroi de cette aide financière pour l'année 2019.**

2) **demande exceptionnelle « 90 ans de Caveau de Beaumont »**

À l'occasion du 90ème anniversaire, la commune propose de dédier 1000 € sur le budget communal pour soutenir les manifestations.

Le **conseil municipal valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000.00 €**

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

3.10 – ADHESION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX DE FEUX DE FORETS DE VAUCLUSE (ADCCFF84)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rapporte que la commune, ne disposant pas de comités de feux de forêt, souhaite participer en versant une subvention à l'ADCCFF84. Cette participation permettra de continuer les actions notamment en matière de prévention des incendies grâce à la surveillance des massifs forestiers assurée par les bénévoles des comités et de contribuer ainsi à la protection des habitants et des biens de toutes les communes vauclusiennes.

Cette subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, la cotisation étant de 0.30 € par habitant soit 870 € plafonnée à 500 € pour l'année 2019.

Ce dossier a reçu l'avis de la commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019, le Conseil Municipal valide l'octroi de cette subvention.

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

3.11 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CCAS

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Il est à rappeler que la chapelle du groseau appartient au CCAS, ainsi dans le cadre de l'opération de restauration de l'édifice classé, il est précisé que les dépenses relatives aux études réalisées en 2018 ont été inscrites et mandatées sur le budget annexe du CCAS , celui-ci n'ayant pas de ressources propres pour

financer les travaux de rénovation, il est proposé de verser une subvention d'équipement afin d'équilibrer l'opération.

Le montant de l'étude est de 29 826.00€, la subvention de la DRAC s'élève à 12 440€, il est donc proposé de verser une subvention d'équipement du budget communal vers le budget du CCAS d'un montant de 17 386 €

Ce dossier a reçu l'avis de la commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019 et le Conseil Municipal valide le versement de cette subvention vers le budget du CCAS.

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

3.12 – DEMANDES DE SUBVENTION

3.12.1 – RESTAURATION D'ARCHIVES ANCIENNES

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Suite à l'examen du dossier en commission moyens généraux réunie le 13 mars 2019, il est proposé au conseil municipal d'approuver la restauration de neuf archives anciennes, de solliciter des financements tels que prévus dans le plan de financement ci-dessous :

ETAT - DRAC	20 %	402.96 €
DEPARTEMENT – COMMISSION CAGNERE	20 %	402.96 €
Commune de MALAUCENE	60 %	1208.88 €

Le conseil municipal décide :

- **D'approuver le projet de restauration d'archives anciennes**
- **De valider le plan de financement proposé**
- **De solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention à hauteur de 20 % soit 402.96 €**
- **De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 20 % soit 402.96 €**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présence décision**
- **D'inscrire la dépense au budget communal**

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

3.12.2 – CHANTIER APARE 2019

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Le chantier 2019 a pour objet la mise en sécurité du colombier, le coût du chantier est fixé à 29 065.20 €
La participation communale prévisionnelle s'élève à 11 225.20 €.

Des financements complémentaires permettent d'atténuer ce cout, notamment celle du département qui s'élève à 8000 € et qui sera versée à la commune sur présentation des factures (à préciser que la commune devra faire l'avance).
Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2019.

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019 et le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le projet du chantier APARE 2019**

- **D'accepter le plan de financement de ce projet tel que défini ci-dessus**
- **De solliciter auprès des financeurs les demandes d'aide financière telles que mentionnées ci-dessus**
- **De dire que la Commune fait l'avance de la subvention du conseil départemental soit 8 000.00 €**
- **De dire que la participation de la commune de 19 225.20 € est inscrite au budget 2019**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et/ou conventions nécessaires à la poursuite de ce dossier.**

POUR	**21**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**1 : Mme Nadine EYSSARTEL**

3.12.3 – DETR 2019

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Le conseil municipal est informé des projets :
- De mise en sécurité des voies, des bâtiments communaux et des espaces publics,
- D'amélioration et de rénovation de la Mairie et des bâtiments scolaires.

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 afin de financer ces travaux dont le coût prévisionnel s'élève à 333 799.06 € HT, les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Le montant de la dotation sollicitée s'élève à 116 829.67 € soit 35% du montant HT des dépenses.

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
		DETR 2019	116 829,67 €	35%
		FRAT 2018	35 082,00 €	11%
		total subventions	**151 911,67 €**	**46%**
sécurité espaces publics & voies	183 391,75 €	AUTOFINANCEMENT	181 887,39 €	54%
amélioration accueil du public - mise en sécurité & rénovation	150 407,31 €			
TOTAUX HT	**333 799,06 €**	**TOTAL RESSOURCES**	**333 799,06 €**	**100%**

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019, le Conseil Municipal décide :
- **D'approuver les projets ci-dessus exposés**
- **D'accepter le plan de financement de ces projets tels que définis ci-dessus**
- **De solliciter auprès de l'Etat une aide financière à hauteur de 35 % du montant prévisionnel soit 116 829.67€ (cent seize huit cent vingt-neuf euros, soixante-sept centimes) dans le cadre de la DETR 2019**
- **De dire que l'opération est inscrite au budget communal**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.**

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

3.12.4 – FRAT 2019

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Le conseil municipal est informé des projets d'aménagement d'espaces publics, de réhabilitation & de mise aux normes des équipements et bâtiments communaux

Il est proposé de solliciter l'aide de la région SUD au titre du FRAT 2019 afin de financer ces travaux dont le montant s'élève à 199 533.31 € HT , les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Le montant de la dotation sollicitée s'élève à 68 836.66 € soit 35% du montant HT des dépenses.

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
		FRAT 2019	69 836,66 €	35%
		DETR 2019	69 836,66 €	35%
		total subventions	**139 673,32 €**	**70%**
Aménagement espaces publics	49 126,00 €	AUTOFINANCEMENT	59 859,99 €	30%
réhabilitation, mise aux normes équipements et bâtiments communaux	150 407,31 €			
TOTAL DEPENSES	**199 533,31 €**	**TOTAL RESSOURCES**	**199 533,31 €**	**100%**

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019 et le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver les projets ci-dessus exposés**
- **D'accepter le plan de financement de ces projets tel que défini ci-dessus**
- **De solliciter auprès de la Région SUD une aide financière à hauteur de 35 % du montant prévisionnel soit 68 836.66€ (soixante-huit mille huit cent trente-six euros, soixante-six centimes) dans le cadre du FRAT 2019**
- **De dire que l'opération est inscrite au budget communal**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.13 – ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à l'examen de ce dossier lors de la commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019, il est proposé au conseil municipal de valider l'adhésion de la Commune à l'ANEM.

Il est précisé que le montant de l'adhésion s'élève à 769.59 € pour l'année 2019

Ce dossier a reçu l'avis de la commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019 et le Conseil Municipal valide cette adhésion pour l'année 2019.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.14 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DE MONSIEUR LE MAIRE

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Le conseil municipal est informé que Monsieur le Maire est amené à participer, jusqu'à la fin de son mandat et dans le cadre de **mandats spéciaux**, aux évènements définis ci-après :

- **Congrès des Maire - Paris**
- **Comité Directeur / Congrès de l'ANEM (élus de la montagne)**

- **Congrès de l'association des Maires Ruraux de France (AMRF)**
- **Congrès de l'association des petites villes de France (APVF)**

Ces frais de déplacements engendrés donnent droit au remboursement (frais de transport, de parking, ticket d'autoroute, de nuitée et de repas).

Il est proposé de définir les modalités de remboursement de ces frais comme suit :

- Frais de transport : sur la base des dépenses réelles sur présentation d'un état de frais accompagné des factures (péages autoroutiers, parcs de stationnement…).
  Si le véhicule personnel est utilisé, les indemnités kilométriques sont réglées selon le barème en vigueur, fixé par arrêté, en fonction de la puissance fiscale du véhicule (production de la copie de la carte grise).
  Si les transports en commun sont utilisés : remboursement limité au prix du billet de train de seconde classe ou de l'avion dans la classe la plus économique.
  Lorsque le coût du billet comprend une réservation, un supplément, le remboursement est possible sur présentation des justificatifs du prix acquitté.

- Frais de séjour : remboursement des frais de repas et d'hébergement, pour la durée réelle du déplacement sur présentation des justificatifs du prix acquitté.
  Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice à l'article 6532.

Ce dossier a reçu l'avis de la commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019 et le Conseil Municipal valide les modalités et les conditions de remboursement de frais de déplacement proposées.

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

3.15 – ENCAISSEMENT D'UNE SOMME AU TITRE DE L'ARTICLE L.761.1 DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du contentieux sur un permis de construire accordé à la EARL AUBERY, le tribunal administratif de Nîmes a condamné les requérants (Madame CHONG et les autres) à verser 1 200.00 € à la Commune de Malaucène au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative, cette somme sera reversée à l'assureur afin de couvrir les frais d'honoraires de l'avocat. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6718.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 13 mars 2019, le conseil municipal décide :

- **D'accepter le versement de la somme de 1200.00 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présence décision**
- **D'inscrire la recette et la dépense au budget communal**

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 – SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES - AVENANT

Rapporteur : Monsieur Joël MOCZADLO

Les quantités prévues dans le marché initial pour la partie 1.4 « enquêtes de terrain » de la phase 1 « Cadrage de l'étude – bilan de l'existant » étaient les suivantes :

- « Récolement des réseaux EP enterrés par regard » : prix € HT total : 3 500,00 €
- « Levés topographiques - Regards » : Prix € HT total : 3 450,00 €

Il s'est avéré, lors de la réunion de présentation des résultats de la phase 1, que la poursuite de l'étude, et notamment la réalisation d'une modélisation représentative du fonctionnement du réseau pluvial sur l'ensemble des secteurs visés comme « points noirs », nécessitait de compléter la reconnaissance des regards de réseau pluvial au-delà de la quantité initialement prévue par la commune.

La commune ne pouvait prévoir cette modification, n'ayant lors de la passation du marché, qu'une connaissance partielle de l'étendue de son réseau d'eaux pluviales et du nombre d'ouvrages concernés.

Il s'agit donc de compléter les enquêtes de terrain par la mise en œuvre des prix complémentaires suivants, issus du bordereau des prestations complémentaires établi en complément à l'offre de base dans le cadre de la passation du marché

- « Récolement de réseaux supplémentaires - Par tranche de 40 regards » : Prix € HT total : 2 100,00 €
- « Levés topographiques de regards supplémentaires - Par tranche de 40 regards (y compris intégration au SIG) » : Prix € HT total : 1 800,00 €

Le montant total correspondant à l'ensemble de ces modifications par rapport au marché initial est donc de 3 900.00 € HT, ce qui porte le montant de la mission initiale à 40 215.00 € HT.

Ce dossier a reçu l'avis de la commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019 et le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter l'avenant présenté pour un montant de 3 900.00 € HT portant ainsi le montant de la mission à 40 215.00 € HT.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier**
- **d'inscrire la dépense au budget communal**

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

4.2 – COUPES AFFOUAGERES – TARIF 2018 - 2019

Rapporteur : Madame Claudie ARNAUD

Suite à l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 13 mars 2019, il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif des 12 coupes affouagères pour l'année 2018 2019 aux conditions suivantes :

- ✓ Etre domicilié sur la commune de Malaucène.
- ✓ Inscription obligatoire par équipe de deux personnes.
- ✓ 50 € par équipier quelque soit le volume retiré,

Le conseil municipal décide :

- **D'accorder 12 coupes affouagères pour l'année 2018-2019**
- **De valider les conditions d'inscription :**
  - **Etre domicilié sur la commune de Malaucène.**
  - **Inscription obligatoire par équipe de deux personnes.**
- **De fixer le tarif à 50.00 € par équipier quelque soit le volume retiré**
- **d'inscrire la recette au budget communal**

5. AMENAGEMENT ESPACE ENVIRONNEMENT

5.1 – ETAT ACQUISITION VENTE 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que conformément à l'article L 2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent établir un bilan annuel des cessions et acquisitions annexé à leur compte administratif.

Cet état doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

ETAT RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS ANNEE 2018
(Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ACQUISITIONS		
M. GRENTE	AI 379 et 380	120 m2
CESSIONS		
Néant		

Suite à l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 13 mars 2019, le conseil municipal approuve l'état présenté pour l'année 2018.

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

5.2 – SYNDICAT ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN : TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC – OPTION A

Rapporteur : Monsieur Joël MOCZADLO

Vu la délibération du comité syndical de la 28 juillet 2017 portant modification statutaire concernant la compétence optionnelle d'éclairage public selon deux options A ou B et définissant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence optionnelle.

Vu les statuts du SEV adoptés par arrêté de Monsieur le Préfet de Vaucluse en date du 27 novembre 2017,

Conformément aux articles L.5211-18, L.5212-16 et L.1321-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la commission Aménagement Espace Environnement réunie le 1ER mars 2019,

Il est proposé au conseil municipal de transférer au syndicat d'Electrification Vauclusien la compétence optionnelle relative aux travaux neufs d'éclairage public-investissement en application du paragraphe 2-2 des statuts du syndicat d'Electrification Vauclusien et selon l'option A

Le conseil municipal décide :

- **De transférer au Syndicat d'Electrification Vauclusien la compétence optionnelle éclairage public selon les modalités de l'option A ;**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présence décision.**

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

Monsieur Joël MOCZADLO explique le choix de l'option A : la commune conserve l'entretien des installations existantes.

5.3 – COVE : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE AYANT POUR OBJET LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COVE ET SES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique énergie climat, la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) souhaite soutenir le développement des énergies renouvelables sur son territoire ; Le potentiel de développement du photovoltaïque est très important, c'est pourquoi la Cove souhaite réaliser une étude de faisabilité du développement de cette production sur les bâtiments communaux et intercommunaux.

Cette démarche procédera par plusieurs étapes :

- Identification le potentiel d'installation des centrales photovoltaïques par une AMO
- Réalisation d'un diagnostic
- Assistance pour la sélection d'un opérateur privé
- L'accompagnement pour la mise en œuvre des projets pour chaque commune

La communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove) a décidé de recourir à un marché public groupé.

Le but du groupement est d'obtenir de meilleures offres et chaque commune est libre de déterminer l'étendue des besoins et des commandes.

Les membres du groupement s'acquitteront directement des frais liés à leurs propres besoins, auprès du ou des titulaires du marché.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement Espace Environnement réunie le 01 mars 2019, le conseil municipal valide l'adhésion, par voie de convention, de la commune au groupement de commande.

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

5.4 – COVE : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DEMARCHE DE REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS ET ADHESION A L'ETUDE-ACTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses compétences Aménagement de l'espace et Habitat notamment, la CoVe souhaite accompagner les communes dans une démarche de revitalisation des centres bourgs sur son territoire intercommunal.

En effet, les centres bourgs connaissent une perte de vitesse depuis plusieurs décennies et sont de plus en plus fragilisés car ils se retrouvent confrontés à des phénomènes d'enclavement et de désertification démographique et économique notamment. Leur reconquête constitue un enjeu majeur pour les années à venir.

La CoVe propose d'accompagner chaque commune dans cette démarche en réalisant un diagnostic et en confiant la réalisation d'une étude de programmation urbaine à un bureau d'études sous l'angle des thématiques suivantes : l'aménagement des espaces publics, la valorisation du patrimoine, le développement des commerces et des services, les déplacements doux, l'habitat dégradé etc.

Aussi, la CoVe sollicite les communes pour savoir si elles souhaitent s'engager dans cette démarche sachant qu'une partie des frais liés à l'étude (estimée à 15 000€ pour Malaucène) sera prise en charge par l'intercommunalité qui bénéficie de fonds du CRET (Contrat Régional d'équilibre Territorial).

Monsieur le Maire précise qu'il est de plus en plus confronté à la problématique de l'habitat indigne, de plus en plus de locataires se plaignent auprès de la mairie de leurs conditions de logement. Il précise qu'il est difficile d'identifier les degrés d'insalubrité.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement Espace Environnement réunie le 01 mars 2019, le Conseil Municipal décide :

- **D'engager la commune de Malaucène dans la démarche de revitalisation des centres bourgs**
- **d'adhérer à l'étude-action proposée par la CoVe**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présence décision**

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

Madame Nadine EYSSARTEL demande si cette étude ne fait pas doublon avec celle déjà réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse.
Madame Bénédicte MARTIN répond non, l'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse s'interressait surtout au potentiel commerical du fonctionnement du Cours

6. ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame Stéphanie BORRAS

6.1 - SUBVENTION AUX CLASSES TRANSPLANTEES 2019

Suite à l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse réunie le 28 février 2019, le conseil municipal est appelé à valider l'octroi de subventions aux classes transplantées :

- **Pour l'école maternelle d'un montant de 736 €** pour des sorties à la journée pour 4 classes. La dotation municipale est de 8€ à la journée par élève (92 élèves *8€ = 736 €)

- **Pour l'école élémentaire d'un montant de 5 100 €** pour les 6 classes (sorties à la journée et nuitées). La dotation municipale est de :
  - **8 € à la journée par élève pour la moitié des classes (soit 3 classes cette année)**
    75 élèves * 8€ = 600 €
  - **15 € par nuitée * 4 nuitées par élèves (pour les 3 autres clases)**
    75 élèves *15€*4 nuits = 4 500 €

Il est proposé de verser un acompte de 50% de la subvention en amont des projets, soit 2 918 €, répartis ainsi :
- 368 € à l'école maternelle
- 2 550 € à l'école élémentaire.

Le solde de la subvention sera versé à la suite de la réalisation des projets.

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse réunie le 28 février 2019, le conseil municipal décide :

- **D'octroyer aux classes transplantées les subventions pour l'année 2019 comme indiqué ci-dessus**
- **De verser un acompte de 50% des subventions en amont des projets, le solde sera versé à la suite de la réalisation des projets.**
- **D'inscrire la dépende au budget communal**

POUR	**20**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**2 : Messieurs MOCAZDLO et JACQUAMOND**

6.2 – SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES – ANNEE 2019

Rapporteur : Madame Stéphanie BORRAS

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement des coopératives scolaires pour l'année scolaire 2019/2020, il est proposé de leur accorder une subvention identique à celle octroyée en 2018-2019 et comme suit :

- Coopérative scolaire – école élémentaire : 1 700 €
- Coopérative scolaire – école maternelle : 1 500 €

Le Conseil municipal valide ces aides financières qui ont reçu un avis favorable de la commission Enfance Jeunesse réunie le 28 février 2019.

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

6.3 – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PLAN MERCREDI

Rapporteur : Madame Stéphanie BORRAS

Les conventions d'objectifs et de financement Caf (Approuvées par la Conseil municipal du 22/05/2018 – DEL 2018PEJ5082) définissent et encadrent les obligations de chaque partie ainsi que les modalités d'intervention et de versement de la prestation ALSH par la Caf pour le Périscolaire et l'Extrascolaire.

Consécutivement à la réforme des Plans Mercredi et à l'engagement contractualisé de la commune et de ses partenaires (dans le cadre du PEDT 2018/2021), il est nécessaire de passer un avenant qui permet de régulariser la situation du périscolaire et d'y ajouter le volet Plan Mercredi.

Considérant que l'ensemble des temps d'accueil de la semaine deviennent périscolaire (dont le Mercredi), les objectifs poursuivis sur ces temps, ainsi que le mode de calcul de la subvention, son versement et le recueil des informations sont ainsi définis dans cette convention selon les articles suivants :

Les modalités de la subvention dite bonification « Plan Mercredi »

Considérant que le Plan Mercredi vise à :

- renforcer la qualité de l'offre périscolaire,
- promouvoir le caractère éducatif des activités,
- favoriser l'accès à la culture et réduire les fractures sociales et territoriales,

La commune s'engage à respecter les objectifs poursuivis par le Plan Mercredi, la charte qualité et réponds aux critères définis dans la convention.
En contrepartie du respect des engagements, la CAF verse une prestation de service dont le mode de calcul de la bonification pour les nouvelles heures d'accueil et son versement sont précisés.

Les engagements de la commune :

1/ au regard de l'activité et de l'équipement

- Mettre en œuvre d'un projet éducatif de qualité avec du personnel qualifié et un encadrement adapté
- Proposer des activités ouvertes à tous les publics
- Informer la Caf de tout changement concernant le règlement intérieur, les activités et les prévisions budgétaires

2/ au regard du public

- Ouverture et accès à tous
- Accessibilité financière

- Implantation territoriale des structures
- Production d'un projet éducatif
- Mise en place d'activités diversifiées

3/ au regard de l'espace partenaires :
- Utilisation du compte partenaire
- Transmission de données par l'espace Mon compte partenaire

4/ au regard du site Internet et de l'application « mon enfant.fr » :
5/ au regard de la communication
6/ au regard des obligations légales et réglementaires » :
7/ au regard des pièces justificatives :

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse réunie le 28 février 2019,

Le Conseil municipal décide :

- **De préciser le niveau de recueil des données financières au niveau communal et le niveau de recueil des données d'activité par lieu d'implantation**
- **de valider les termes de l'avenant Prestation de service ALSH Périscolaire conventions à intervenir avec la CAF afin de bénéficier du financement, selon le plan Mercredi (annexé à la présente)**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier**

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

6.4 – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : CARTE TEMPS LIBRE 2019

Rapporteur : Stéphanie BORRAS

La CAF participe à la mise en œuvre et au cofinancement du dispositif carte Temps Libre.

Selon la politique jeunesse communale définie dans les modalités du PEdT 2018/2021, il est proposé de reconduire le dispositif Carte Temps Libre en 2019.
Les conditions et termes de la convention sont identiques à 2018.

Le dispositif Carte Temps Libre :
- a pour objet de permettre aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs de proximité sur la commune, portée par des structures habilitées par la DDCS ou dont les interventions sont reconnues localement.
- est une aide à la famille propre à la Caf de Vaucluse complémentaire au contrat Jeunesse.
- concerne les enfants de 3 à 18 ans. Selon le Quotient Familial, chaque famille reçoit une carte avec un montant (fixé par la Caf) à utiliser sur l'année civile auprès d'une ou plusieurs structures :
    - 136 € pour un QF compris entre 0 et 230 €
    - 104 € pour un QF compris entre 231 et 305 €
    - 72 € pour un QF compris entre 306€ et 400 €

La valeur de cette Carte est fiancée à part égale par la commune et la Caf pour les allocataires du régime général selon l'enveloppe budgétaire fixée annuellement et conjointement.

L'avenant 2019 précise ainsi le montant annuel alloué **pour l'exercice 2019**, comme suit :

Enveloppe Caf – Commune de Malaucène	**1600€**
Engagement financier Commune de Malaucène	**800€**
Engagement financier CAF de Vaucluse	**800€**

Les structures labellisées pour 2019 sont :
- l'ALSH Dipation,

- le RGM,
- l'Ecole de cirque Les Pieds en l'Air,
- l'Ecole de Musique
- le Tennis Club.

Vu l'avis favorable de la commission Pôle Enfance Jeunesse réunie le 28 février 2019, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention « Carte Temps Libre » 2019**
- **D'approuver les termes de l'avenant 2019**
- **D'autoriser M. le Maire à signer ces documents ainsi que toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier**
- **D'inscrire la dépense au budget communal**

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

6.5 – DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES : ADHESION PAIEMENT EN LIGNE PAR PRELEVEMENT SEPA

Rapporteur : Madame Stéphanie BORRAS

La DGFIP développe une offre globale de paiement en ligne enrichie permettant aux usagers de régler leurs factures de manière simple, rapide et sécurisée :

- par Carte Bancaire (TIPI) déjà en place à Malaucène depuis janvier 2018

ou

- par prélèvement SEPA unique

Cette offre packagée totalement gratuite pour la collectivité et pour les usagers porte le nom de PayFIP.

Avec l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse réunie le 26 février 2019, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes du dispositif PayFiP pour permettre l'encaissement des factures par carte bancaire ou prélèvement SEPA unique.**
- **De modifier la régie du pôle cohésion sociale en y ajoutant la possibilité de payer par prélèvement SEPA unique**
- **D'autoriser M. le Maire à signer l'arrêté modifiant la régie ainsi que toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.**

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

6.6 – CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Rapporteur : Madame Stéphanie BORRAS

Il est rappelé au Conseil Municipal l'utilisation des locaux des Ecoles pendant le temps scolaire par des structures petites enfance de la Cove (RAM et LAEP) et associatives (Nounous et Bouts d'Choux) trois matinées par semaine, afin de proposer des temps de rencontres est des activités aux tout petits.

Afin de cadrer cette mise à disposition pendant le temps scolaire, la signature d'une convention tripartite entre la commune et respectivement chaque organisateur, prévoit :

- les conditions d'utilisation,
- les obligations en matière de sécurité à respecter,
- les conditions de responsabilité et d'assurance,
- d'éclaircir les droits et devoirs de chaque partie
- et ainsi de dégager les directeurs d'école de la responsabilité liée à la présence de ces partenaires en termes de sécurité

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse réunie le 26 février 2019, le Conseil municipal valide les conventions avec la CoVe et l'association Nounous et Bouts d'Choux.

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (28h00).

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission des moyens généraux réunie le 13 mars 2019, le Conseil Municipal valide cette modification au 01 avril 2019

POUR	**22**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

8. INFORMATION

8.1 - COMMISSIONS DE LA COVE

date	Commission CoVe	délégué	Objet
23/11/2018	Réunion réseaux des polices municipales	Dominique BODON	La problématique autour des déchets
28/11/2018	Commission Tourisme	Dominique BODON	Modification des tarifs du camping intercommunal le Brégoux Compensation pour obligation de service public auprès de la SPL Ventoux Provence Bilan de la saison 2018 au camping intercommunal le Brégoux Etude exploratoire sur le portage juridique des stations du Ventoux et sur la diversification de leurs activités
29/11/2018	Commission aménagement de l'espace et de l'habitat	Dominique BODON	Convention opérationnelle pour la mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public Subventions pour les programmes de production de logements locatifs sociaux à Carpentras : « Le Cézanne » et « Les Tamaris » - Unicil Attribution d'une subvention pour l'élaboration du PLU du Barroux Subventions pour la réhabilitation de logements dans le cadre de l'OPAH-RU du centre ancien de Carpentras OPAH copro Zola : convention cadre Extension des missions avec la prise en charge des autorisations de travaux (AT) au profit des communes de la CoVe et de la communauté de communes Ventoux Sud
	Commission Développement Durable	Claudie ARNAUD	Renouvellement de la convention entre la CoVe et l'Espace Info Energie (EIE) animé par l'association ALTE Plan climat air énergie territorial
03/12/2018	Commission Développement Economique	Nadine ESSAYRTEL	Politique tarifaire des pépinières d'entreprises Subvention exceptionnelle à l'association de préfiguration de la gare numérique Soutien exceptionnel à la commune de St Pierre de Vassols pour l'implantation d'une entreprise

			Attribution boutique à l'essai Etat d'avancement des travaux Piol I Site Internet, marché horticole et pépinières Stratégie de communication La Provence Créative
05/03/2019	Commission d'admission des places en crèche	Noëlla ROMMEL	
07/03/19	CISPD	Dominique BODON	Analyse des propositions d'actions faite suite à l'appel à projets dans le cadre de la stratégie de la CoVe en matière de sécurité et prévention de la délinquance pour l'année 2019
11/03/2019	Commission Développement Economique	Nadine ESSAYRTEL	Visite de l'APEI et de son nouvel outil de travail Modification de la demande de subvention de Mon Premier Bureau Subvention aux associations développement économique 2019 Mise à jour de la signalétique des zones d'activités
12/03/2019	Commission tourisme et traditions, agriculture	Gérard JACQUAMOND	Compléments de tarifs, camping intercommunal le Brégoux Avenant au bail de la gare d'Aubignan- Loriol-du-comtat Cotisation convention pluriannuelle de partenariat avec l'association Prévigrêle
	Commission action sociale et petite enfance	Noëlla ROMMEL	Attribution des subventions 2019 aux associations dont le domaine d'activité relève de l'action sociale Diffusion du projet de direction de la cohésion sociale
15/03/2019	Commission sécurité	Dominique BODON	Subventions 2019 relevant du service sécurité et prévention de la délinquance : - CISPD : programmation 2019 de l'appel à projets de la Stratégie de Prévention de la délinquance de la CoVe - Convention Villemarie 2019 pour la gestion sociale de l'aire des gens du voyage Point d'information sur l'aire d'accueil des gens du voyage et sur la gestion par le syndicat SIAGV Présentation du projet de direction du pôle cohésion sociale

8.2 – COMITES SYNDICAUX

date	Comité syndical	délégué	Objet
04/12/2018	Syndicat Mixte Comtat Ventoux	Claudie ARNAUD	Volet cartographie du docuemnt d'orientation et d'objectifs (DOO)
21/01/2019	Syndicat Mixte Comtat Ventoux	Claudie ARNAUD	Approbation du procès verbal de la séance du 08 novembre 2018 Débat d'orientations budgétaires Avis du Syndicat Mixte Comtat Ventoux sur le projet de PLU de Blauvac arrêté le 06 novembre 2018 Avis Syndicat Mixte Comtat Ventoux sur le projet SRADDET de la région SUD-PACA
23/01/2019	SMAEMV	Dominique BODON	Cahier des charges opérationnel concernant la mise en place d'une gestion orientée vers un dispositif de mise en barrières sur la D242 et la D40a visant à réduire l'accès aux Gorges
14/03/2019	SMAEMV	Dominique BODON	Point sur le devenir du patrimoine immobilier du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux

8.3 - COMMISSIONS MUNICIPALES

date	Commission	Vice-président	Objet

13/12/2018	Vie associative	Stéphane FONTIN	Point sur les demandes de subventions 2019
25/01/2019			Calendrier des festivités 2019
26/02/2019	Enfance Jeunesse	Stéphanie BORRAS	Budget 2019 classes transplantées et coopératives scolaires Avenant convention d'objectifs et de financement Caf Plan Mercredi Convention carte temps libre 2019
01/03/2019	Aménagement espace environnement	Dominique BODON	Autorisations droits du sol PUP Van Loock Avis demande de cession quartier le lion d'or, Information aménagement de l'accès du chemin des Aréniées SEV : transfert de la compétence Eclairage public CoVe : projet Opérationnel/ Démarche revitalisation centre bourg CoVe : groupement commande pour le développement de la production de l'électricité photovoltaïque SMOP : modification statuts suite transfert GEMAPI
13/03/2019	Moyens Généraux	Bénédicte MARTIN	Approbation du compte administratif Approbation du compte de gestion Affectation des résultats Budget 2019 Taux des impôts locaux 2019 Etat acquisition vente 2018 Demandes de subvention : o ETAT – DETR o REGION – FRAT 2019 o Chantier APARE 2019 o Restauration d'archives anciennes Octroi de subventions communales Versement d'une subvention d'équipement au CCAS Remboursement des frais de mission de Monsieur le Maire Encaissement d'une somme au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative Schéma directeur eau potable – avenant Coupes affouagères 2018 2019 – tarifs Modification du tableau des effectifs
14/03/2019	Réseaux	Joël MOCZADLO	Validation du compte administratif 2018 Validation du compte de gestion 2018 Examen du budget primitif 2019

8.4 - REUNIONS

date	Elu(e)en charge du dossier	Objet
//		

8.5 - FESTIVITES

20 MARS 2019	L'OUSTALET	PIECE DE THEATRE	GRANDE SALLE
22 MARS 2019	CULTURE POUR TOUS	CINE CLUB	GRANDE SALLE
24 MARS 2019	RETRO MOTO CLUB	BALADE VOITURES ANCIENNES	DEPART DES PALIVETTES
29 MARS 2019	CAVEAU BEAUMONT	PRESENTATION NOUVEAU MILLESIME	BLANCHISSAGE
29 MARS 2019	ŒIL DE LYNX	EXPOSITION PAPETERIES	GRANDE SALLE

31 MARS 2019	LES PIEDS EN L'AIR	SPECTACLE DE SOUTIEN	CHAPITEAU - COURS BLANCHIS
06 AVRIL 2019	GALERIE MARTAGON	VERNISSAGE EXPO	GALERIE + PORCHE MAISON PORTE
06 AVRIL 2019	VENTOUX VINTAGE ORGANISATION	VENTOUX RALLYE CLASSIQUE	BLANCHISSAGE
07 AVRIL 2019	AMICALE SAPEURS POMPIERS	VIDE GRENIER	PALIVETTES
07 AVRIL 2019	RETRO MOTO CLUB	BALADE SIDE CARS ANTERIEURS A 1975	DEPART BAS DU COURS
11 AVRIL 2019	MEDIATHEQUE	ATELIER ORIGAMI	SALLE DU CONSEIL
12 AVRIL 2019	MAIRIE	FETE DES RAMEAUX (PAQUES)	COURS DES ISNARDS
16 AVRIL 2019	MEDIATHEQUE	ATELIER SIGNALETIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE	GRANDE SALLE
22 AVRIL 2019	CULTURE POUR TOUS	FESTIVAL DUROSOIR	EGLISE DE BEAUMONT
22 AVRIL 2019	SPAM	PIQUE NIQUE	SOURCE DU GROZEAU
26 AVRIL 2019	CULTURE POUR TOUS	CINE CLUB	GRANDE SALLE
27 AVRIL 2019	GRAND RAID VENTOUX	GRAND RAID VENTOUX	GROSEAU + CHAPELLE
28 AVRIL 2019	AME	VIDE TA CHAMBRE	PALIVETTES
30 AVRIL 2019	DON DU SANG	COLLECTE DE SANG	GRANDE SALLE

La séance est levée à 20 H 30